

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 juin 2023 à 10 h 30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

## PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH  
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC  
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE  
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC  
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC  
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais  
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE  
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE  
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON  
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN  
M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire  
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC  
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale  
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON  
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE  
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

## REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)  
M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)  
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)  
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DURANT*)  
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BOURSEAU*)  
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)  
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)  
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à Mme LE YONDRE*)

## EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale  
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale  
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC  
M. DELUGA François, Conseiller municipal DU TEICH  
M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC  
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC  
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS  
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES  
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional  
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE  
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 13 juin 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 31 mai 2023.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Délibération n° DE-0037-2023

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Pérennisation de la mission de conseil en recrutement sur poste permanent**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibération n° DE-0016-2021 du 10 mars 2021, une mission facultative de conseil en recrutement sur poste permanent à destination des collectivités du département a été lancée à titre expérimental.

Deux accompagnements de ce type ont été effectués, à titre gracieux dans un premier temps, auprès de la Communauté de Communes Médullienne et de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Ces accompagnements à titre gracieux ont permis au Centre de Gestion de s'assurer de l'adéquation de la mission proposée avec les attentes des collectivités.

Compte-tenu des retours positifs sur les deux premiers accompagnements, le Conseil d'administration a, par délibération n° DE-0016-2022 du 29 mars 2022, déterminé les conditions financières et les modalités de facturation de la mission, permettant ainsi d'étendre le champ de son expérimentation, à titre onéreux, à l'ensemble des collectivités du département.

Pour mémoire, l'objectif de cette mission est de pouvoir accompagner les collectivités du département sur les différentes phases d'une opération de recrutement et ainsi leur apporter une expertise et un regard extérieur dans le cadre des opérations liées au choix de leurs futurs collaborateurs.

Il s'agit de parvenir à assurer la meilleure adéquation possible entre le ou les poste(s) proposé(s) et les candidats à ce(s) poste(s) afin, in fine, de permettre à la collectivité de procéder au recrutement du meilleur candidat possible.

L'accompagnement proposé, s'articule autour de la mise en œuvre d'actions de conseil et d'accompagnement sur une partie ou sur la totalité du processus de recrutement, en fonction des besoins et des souhaits exprimés par la collectivité.

Les modalités de recours à cet accompagnement sont les suivantes :

- une délibération est prise par l'organe délibérant de la collectivité afin d'autoriser l'autorité territoriale à signer une convention-cadre avec le Centre de Gestion permettant de recourir, en tant que de besoin, à la mission de conseil en recrutement sur poste permanent ;
- la convention-cadre est passée entre la collectivité et le Centre de Gestion ;
- chaque demande d'accompagnement est formalisée par la saisine du Centre de Gestion à l'aide d'un formulaire dédié disponible sur le site internet du Centre de Gestion ;
- un échange entre le Centre de Gestion et la collectivité, préalable au lancement de l'accompagnement, permet de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service proposée avec les besoins de la collectivité ;
- la programmation des différentes phases de l'accompagnement est déterminée avec la collectivité après réception par le Centre de Gestion des documents signés.

Cet accompagnement peut ainsi se dérouler, en tout ou partie, selon les phases suivantes :

- Analyse du besoin (étude du besoin, analyse du poste et définition des critères de sélection) ;
- Rédaction de l'offre d'emploi et recherche de candidatures (rédaction de l'appel à candidatures et, en complément de la publication légale sur le portail emploi-territorial.fr, accompagnement dans la démarche de recherche et de ciblage de candidats adaptés via la [www.observatoire-emploi.fr](http://www.observatoire-emploi.fr) et le portail emploi-territorial.fr) ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

- Etude et sélection des candidatures (analyse globale des candidatures reçues, évaluation des potentiels, sélection des candidats retenus pour les entretiens) ;
- Evaluation des candidats (participation aux entretiens de recrutement et assistance pour cerner l'adéquation des différents candidats aux besoins de la collectivité) ;
- Analyse affinée des profils (via l'utilisation d'outils d'aide à la décision)

### **Bilan de l'expérimentation à titre onéreux**

Le Centre de Gestion a accompagné, entre décembre 2022 et février 2023, dans ce cadre, la mairie de Saint-Michel-de-Rieufret sur les opérations de recrutement d'un(e) secrétaire de mairie.

Le Centre de Gestion a plus précisément accompagné la collectivité sur les phases suivantes :

- La recherche de CV et le ciblage de candidats (7 CV ont été sélectionnés via la CVthèque du service Promotion et Observation de l'Emploi, Recrutement et le portail emploi-territorial.fr, 18 candidatures issues de l'offre d'emploi publiée sur le portail emploi-territorial.fr reçues par la collectivité) ;
- L'étude et la sélection des candidatures (25 candidatures étudiées dont 3 candidats sélectionnés pour les entretiens de recrutement) ;
- La participation aux entretiens de recrutement (3 candidats ont été reçus pour ces entretiens qui se sont déroulés dans les locaux de la collectivité).

A l'issue des entretiens de recrutement, un candidat (issu du vivier du Centre de Gestion) a été retenu et recruté au sein de la collectivité Saint-Michel-de-Rieufret.

Une autre collectivité a, par ailleurs, fait récemment part de son intérêt pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement de ce type.

Des actions de communication et de promotion de cette mission sont prévues dès le mois de juin 2023. Le service Promotion et observation de l'emploi, recrutement, dans la configuration actuelle peut absorber un accompagnement par mois sans mettre en péril les autres missions du service grâce à la mise en place de souplesse dans l'organisation. Un nouveau bilan devra être effectué en fin d'année 2023 pour envisager ou non un renfort sur cette mission.

Au regard de ces éléments, il est aujourd'hui proposé aux membres du Conseil d'administration de pérenniser cette mission de conseil en recrutement sur poste permanent, sous les modalités financières et de facturation déterminées par la délibération du 29 mars 2022 susmentionnée.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

### **DECIDE**

- de pérenniser la mission de conseil en recrutement sur poste permanent ;
- de maintenir les modalités tarifaires et de facturation déterminées par la délibération DE-0016-2022 du 29 mars 2022.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 21/06/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 21 juin 2023.

Le secrétaire de séance,

  
**BILLOUX Roger**  
Conseiller municipal de PINEUILH



Le Président,

  
**RECORS Roger**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **21 JUIN 2023**

PUBLIÉE LE : **21 JUIN 2023**

**Acte classé****DE-0037-2023**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> <b>Classé</b> <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-21T14-41-22.00 ( MI245850588 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230621-DE-0037-2023-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Pérennisation de la mission conseil en recrutement sur poste permanent

Date de décision : 21/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DE-0037-2023- Multicanal : Non  
PERENNISATION MISSION CONS...

Annuler

Préparé

Date 21/06/23 à 14:41

Par COLLENNE Vicky

Transmis

Date 21/06/23 à 14:41

Par COLLENNE Vicky

Accusé de réception

Date 21/06/23 à 14:56

Classé

Date 21/06/23 à 15:05

Par COLLENNE Vicky